



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DES CLUBS FEMININES

Annexe venant compléter le règlement national fédéral, portant sur le déroulement de la compétition :

1. INSCRIPTIONS et RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

- **Inscriptions** : Le droit d'inscription est fixé à 10 € par formation, pour achat de récompenses et dotations.
Les fiches d'inscription devront être envoyées, au CD40, avec le chèque de règlement.
- **Arbitrage : Désignation**
 - En priorité, le club organisateur doit trouver un arbitre officiel non joueur qui aura la responsabilité de la journée.
 - En cas d'absence d'arbitre officiel non joueur fourni par le club organisateur, le responsable du club doit impérativement contacter le responsable des arbitres de son district afin d'obtenir la nomination d'un arbitre officiel.
 - En l'absence d'un arbitre officiel non joueur, et avec l'accord du responsable des arbitres du district, il pourra être désigné un arbitre officiel joueur sur le terrain.
 - En dernier lieu, et toujours avec l'accord du responsable des arbitres du district concerné, il sera désigné nommément un membre du bureau du club organisateur, non joueur qui suppléera la fonction d'arbitre.
- **Responsable de la rencontre : Responsabilités**
 - Dans tous les cas, la personne qui officiera (*arbitre officiel non joueur, arbitre officiel joueur, membre du bureau du club organisateur*) aura la responsabilité de la journée et donc l'autorité et ses décisions devront être respectées par les joueurs.
 - Cette personne sera responsable des feuilles de matches : c'est-à-dire qu'il sera responsable de la bonne rédaction de ces documents qui doivent être renseignés avec le plus grand soin (*identités et numéros des licences des participants*), et qu'il a donc l'obligation d'effectuer un contrôle complet des feuilles de matches lorsqu'elles auront toutes été complétées.
 - De plus, il doit assurer la transmission des résultats au siège du Comité des Landes : **CD40 – FFPJP - La Gare – 40140 – Soustons à l'attention du référent.**
- Un comité de pilotage est désigné par le CD40 pour assurer la gestion pleine et entière de ce championnat.

2. DESCRIPTION DE LA COMPETITION

- Le championnat se déroulera en 2 phases distinctes :
 - Une première phase disputée en poules
 - Une seconde phase disputée en élimination directe

3. GESTION DE LA PHASE DE POULES

- Les formations inscrites par les clubs seront réparties en 2 divisions établies comme suit :
 - 1^{ère} division : 2 poules de 4 = 8 formations.
 - 2^{ème} division : Le nombre de poules sera établi en fonction du nombre de formations inscrites avec des poules de 3 ou 4 formations.
- **Constitution des Poules** : Tirage au sort intégral
- **Attribution des points / rencontres** :
 - Victoire : 3 Points / Match nul : 2 Points
 - Défaite : 1 Point / Forfait : 0 Point
 - En poules de 3 : victoire contre X = 3 points, goal-average +13.
- **Gestion des forfaits** :
 - **Si forfait d'une formation** : celle-ci a un goal-average de -13. Le vainqueur marque 3 points, et goal-average de +13.
 - **Si 2 forfaits d'une même formation** : celle-ci est mise hors compétition, et repartira en 2^{ème} division, l'année suivante.
- **Critères de classement à l'issue des poules** :
 1. Le classement obtenu en poules
 2. Le nombre de points obtenus
 3. Le goal-average particulier
 4. Le goal-average final en poules
 5. Les points lors de rencontre directe entre les ex-aequo.

4. GESTION DE LA PHASE EN ELIMINATION DIRECTE

- **1^{ère} Division : 8 formations soit 2 poules de 4 formations**

Divisions			
1^{ère} Division 8 Formations	Poules de brassage <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules de 4 formations • 3 rencontres de poules • 2 premiers de chaque poule qualifiés pour la phase en élimination directe • La formation dernière de chaque poule descend en 2^{ème} division 	½ Finale	Finale ----- <i>Obligation de disputer la 3^{ème} place</i>

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ½ Finale.
 - Match 1 : 1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B
 - Match 2 : 2^{ème} poule A contre 1^{er} poule B
- Les formations classées 4^{èmes} en poules descendent en 2^{ème} division.
- Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs.
- Les championnes de 1^{ère} division montent en championnat Régional.

CDC FEMININES 2019 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DES CLUBS

- **2^{ème} Division – Un certain nombre de poules de 4 formations et éventuellement des poules de 3 pour cadrer sur un multiple de 4.**

Divisions				
2^{ème} Division XX Formations	<p style="text-align: center;">Poules de brassage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre de poules de 4 avec complément en poules de 3 • 3 rencontres de poules • 2 premiers en poules qualifiés pour la suite en élimination directe 	<p style="text-align: center;">Formations qualifiées et classées de 1 à n selon leurs résultats en poules</p> <ul style="list-style-type: none"> • Barrages éventuels pour cadrer sur 32 formations à conserver 	<p style="text-align: center;">1/16^{èmes} de Finale ---- 1/8^{èmes} de Finale ---- 1/4 de Finale</p>	<p style="text-align: center;">1/2 Finales et Finales ---- La formation championne monte en 1^{ère} division - ---- Obligation de disputer la 3^{ème} place</p>

- Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales.
- Si plus de 32 qualifiés, barrage entre les moins bien classés.
- Ensuite 1/16^{èmes} de finale, on conserve le classement obtenu dans les poules qualificatives afin d'établir un classement de 1 à 16.
- 1/8^{èmes} de Finale :
 - *Match 1 : 1^{er} contre 16^{ème}*
 - *Match 2 : 2^{ème} contre 15^{ème}*
 - *Match 3 : 3^{ème} contre 14^{ème}*
 - *Match 4 : 4^{ème} contre 13^{ème}*
 - *Match 5 : 5^{ème} contre 12^{ème}*
 - *Match 6 : 6^{ème} contre 11^{ème}*
 - *Match 7 : 7^{ème} contre 10^{ème}*
 - *Match 8 : 8^{ème} contre 9^{ème}*
- Quarts de Finales
 - Vainqueurs match 1 contre 8
 - Vainqueurs match 2 contre 7
 - Vainqueurs match 3 contre 6
 - Vainqueurs match 4 contre 5
- Demi-Finales
 - Vainqueurs rencontres 1/8 contre 4/5
 - Vainqueurs rencontres 2/7 contre 3/6
- Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs de 2^{ème} division et monte en 1^{ère} division la saison suivante.
- Il y aura possibilité d'une ou deux montées supplémentaires en fonction des résultats du championnat régional (CRCF) de l'année en cours
- Le refus de disputer la 3^{ème} place privera obligatoirement la formation fautive d'une montée éventuelle en division supérieure. Le Comité de pilotage repêchera dans ce cas la formation ayant obtenu le meilleur résultat des 1/4 de finale et non qualifiée pour les 1/2 finales.

5. COMPOSITION DES EQUIPES

Les clubs participants (CRC-CNC) devront communiquer la liste des joueurs qui disputeront ces compétitions (8 noms) permettant de procéder à des contrôles.

Lors de la journée finale Départementale, les formations vaincues en ½ finales devront disputer IMPÉRATIVEMENT les 3^{èmes} places.

6. CALENDRIER DE LA COMPETITION

Les dates de compétition fixées par le comité de pilotage pour les phases de poules et les phases finales sont impératives et doivent être respectées par les clubs. Tout report pour convenance ne sera pas toléré.

7. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

Les résultats des rencontres doivent être enregistrés sur les feuilles de match. Les irrégularités ou erreurs constatées sur les feuilles de match seront pénalisées comme suit :

- Changement d'équipe pour un joueur hors du cadre prévu dans le règlement national ou bien participation de plus de 1 joueur muté externe au sein d'une même équipe, une amende de 40€ sera appliquée au club fautif.
De plus, la rencontre sera enregistrée suivant le principe suivant :
 - En cas de victoire de l'équipe fautive, ou bien de match nul, la rencontre sera considérée comme perdue par le club qui aura fait participer le licencié non autorisé, donc 1 point de classement et -13 au goal-average, l'adversaire aura partie gagnée, donc 3 points de classement et +13 au goal-average.
 - En cas de défaite de l'équipe fautive, le résultat sera enregistré tel qu'annoncé sur la feuille de rencontre.
- Erreurs sur les feuilles de rencontres à retourner au CD40
 - Absence de numéro de licence pour 1 joueur – amende de 15€ pour le club fautif
 - Absence totale des numéros de licences pour l'équipe – amende de 30€ pour le club fautif
 - Numéros de licences erronés avec répétitions sur plusieurs feuilles de rencontres – amende de 30€ pour le club fautif
- Pour toute formation forfait lors **d'une rencontre**, le club concerné paiera **une amende de 30€ et 60€ pour un forfait général** au Comité des Landes.
- Tout club pourra se retourner financièrement contre les joueurs responsables du forfait.

Règlement : Tout cas litigieux sera examiné et solutionné par le comité de pilotage du CD 40.